

MAIRIE de



Crêches-sur-Saône

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CRÊCHES-SUR-SAÔNE

Séance du 10/02/2025

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 23

Présents : 22

Nombre de suffrages : 22

Date de convocation

05/02/2025

Date d'affichage

05/02/2025

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

..../..../..

et publication du :

..../..../..

L'an deux mille vingt-cinq, le dix février, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BERTHET Michel.

Etaient présents :

M. ARNAUD Jean-Claude, M. BERTHET Michel, M. BIANCHINO Federico, M. BOUCHY Cyrille, Mme BROSSETTE Marina, Mme CARREIRO Céline, M. CARRERAS Valentin, Mme CURAILLAT Françoise, Mme DE CROMBRUGGHE Claire, Mme DE OLIVEIRA LEONES Ludivine, Mme DUMONT-PLATEL Christèle, Mme DUMORD Nathalie, M. DUPONT Patrice, Mme FARGEOT-MENEZES Fabienne, Mme FRANCAIS-DUMONT Marjolaine, Mme GUYON Annick, M. MORAND Ludovic, M. PAQUELIER Jean-Luc, M. PERNOT Patrice, M. SIGNORET Pierre, M. STOYE Julien, M. THIBERT Vincent

Procuration(s) :

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

Mme SANGOY-LUTAUD Coralie

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme CARREIRO Céline

Numéro interne de l'acte : 2025-07

Objet : Demandes de subventions concernant la voirie 2025

Rapporteur: Jean-Luc PAQUELIER

Des demandes pour des subventions vont être formulées au profit des réalisations de voirie 2025.

Le plan de financement prévisionnel est indiqué comme suit, avec les financeurs qui seront sollicités. A ce stade, et sans lisibilité quant à la loi de finances 2025, il n'est pas indiqué d'attendus.

Objet	Montant HT prévisionnel	Financeurs
Impasse des écoles	148 385,97 Euros	Département
	148 385,97 Euros	DETR
Route des Vignobles	148 385,97 Euros	Amendes de police
	64 385,00 Euros	Département
	64 385,00 Euros	DETR
	64 385,00 Euros	Amendes de police
Montant total HT	212 770,00 Euros	

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide:

- **D'autoriser** le Maire à demander toutes les subventions afférentes aux projets de voirie ;
- **D'autoriser** le Maire à signer tout document relatif à cette délibération.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à CRÊCHES-SUR-SAÔNE

Le Maire,

Michel BERTHET

Le Secrétaire de séance,
Céline CARREIRO

